

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques et de la pêche
Centre National de Veille Zoosanitaire



Centre National de Veille Zoosanitaire
المركز الوطني لليقظة الصحية الحيوانية

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة
والموارد المائية و الصيد البحري
مركز الوطني لليقظة الصحية الحيوانية

2 أوت 2019

A Monsieur 6695

le Président de l'Institut de Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

Objet : Constitution d'un comité d'experts spécialisé en santé animale (CES-SA) de 2019 à 2022.
Référence : Décision du Ministre de l'Agriculture n°2453 du 26 Septembre 2013 portant création du Comité d'Experts Spécialisé en Santé Animale.
Pièce jointe : Appel à candidatures

Monsieur le Président,

Dans le cadre du renouvellement de son panel d'experts en évaluation des risques en santé animale (CES-SA), le Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ) lance un appel à candidature destiné à établir la liste des futurs membres du comité d'experts spécialisé en évaluation des risques en santé animale et qui seront nommés en *intuitu personae*, par décision ministérielle, en septembre 2019. Ce renouvellement du comité fait suite à l'achèvement du deuxième mandat du CES-SA (2016-2019).

Le comité a pour missions de réaliser des travaux d'expertise collective dans le cadre d'une saisine et d'une thématique précises en lien avec la santé animale. Les conclusions des travaux adoptés par le comité constituent la base des avis qui seront rendus par le CNVZ au demandeur.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir assurer la diffusion de cet appel à candidature auprès des experts des institutions placées sous la tutelle de l'IRESA. Leurs réponses devront parvenir au CNVZ par communication du *Curriculum vitae* et de la liste des publications par courriel à l'adresse suivante : po.cnvz@cnvz.agrinet.tn au plus tard, le 15 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre contribution à cet important processus de consultation et pour tout complément d'information sur ce sujet, nous vous prions de bien vouloir contacter Dr. Anissa Dhaouadi (52 111 810) ou Dr. Naouel Fatnassi (97 117 259).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Direction Générale du
Centre National de Veille Zoosanitaire
Dr. SEGHAÏEN Chedia

Appel à candidatures d'experts scientifiques pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé en santé animale (2019-2022)

Le présent appel à candidatures s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise du Comité d'Experts Spécialisé en évaluation des risques en santé animale (CES-SA), créé au sein du Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ), depuis 2013.

Le Centre national de veille zoonositaire est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Par cet appel, le CNVZ souhaite renouveler son panel d'experts afin de constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants pour la période 2019-2022.

Cadre Général

L'expertise collective du risque a pour objectifs d'apporter les meilleures garanties quant à :

- l'approche pluri-disciplinaire du sujet à traiter,
- la diversité des sources de données et connaissances scientifiques,
- la confrontation de différentes opinions, thèses ou écoles de pensées,
- l'expression et l'argumentation d'éventuelles opinions divergentes,
- l'indépendance de l'avis émis.

Il en résulte un rapport d'évaluation du risque, qui communique à propos du risque et qui est indispensable pour une prise de décision, éclairée scientifiquement. Ceci permet de garantir la sécurité et la santé des animaux, ainsi qu'indirectement, celle des humains et de l'environnement. Le comité d'experts spécialisé en santé animale est considéré un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place au CNVZ.

Rôle et missions du CES-SA

En vue de prévenir l'introduction des maladies et d'en limiter la propagation (décret n° 2007-1015 du 24 avril 2007) et afin de mener ses expertises scientifiques pluralistes et indépendantes, le CNVZ envisage de renouveler son panel d'experts spécialisé en évaluation de risque dans le domaine de la santé animale, suite à l'achèvement du deuxième mandat du comité (2016-2019).

Le CES-SA mis en place en septembre 2013 au CNVZ est le premier Comité d'évaluation du risque en santé animale en Tunisie, voire même dans le Maghreb. Il est saisi des questions posées au CNVZ et peut en outre proposer au CNVZ de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'il mène constituent la base des avis rendus par le CNVZ.

Le comité d'experts spécialisé en santé animale a pour missions :

- l'évaluation des risques liés aux maladies animales, présentes en Tunisie ou susceptibles d'être introduites, chez les animaux domestiques et/ou dans la faune sauvage, transmises ou non par des vecteurs ;
- l'évaluation des risques liés à l'interface faune sauvage / faune domestique pour les maladies qui leur sont communes ;
- l'évaluation des risques liés aux maladies zoonotiques quelle que soit l'origine de la transmission, directe ou indirecte ;

Ces évaluations des risques peuvent aller, à la demande de l'auteur de la saisine, jusqu'à l'évaluation d'options de gestion

- la hiérarchisation des dangers sanitaires pour les différentes espèces animales, en Tunisie
- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques ; contre les vecteurs des maladies ;
- l'évaluation de mesures de maîtrise en matière de biosécurité ;
- l'impact de différentes activités humaines sur la santé et/ou le bien-être des animaux ;
- la mise en œuvre de réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des risques en santé et bien-être des animaux.

Création, composition et modalités de travail du Comité

Les membres du CES-SA sont nommés par décision du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, pour un mandat de trois ans. Le CES-SA sera composé d'environ 15 experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences transversales et d'animation de groupe avec une vision prospective des enjeux de santé publique vétérinaire.

Pour siéger au CES-SA, les candidats doivent posséder des compétences en :

- Évaluation des risques : méthodologie (qualitative, quantitative), modélisation, ...
- Pathologies animales
- Infectiologie :
 - Bactériologie et maladies bactériennes
 - Virologie et maladies virales
 - Parasitologie et maladies parasitaires
 - Agents non conventionnels (EST...)
- Zoonoses
- Vecteurs :
 - Maladies vectorielles (animales ou zoonotiques)
 - Ecologie et surveillance des vecteurs
 - Lutte anti-vectorielle
- Epidémiologie
- Bio-statistiques
- Médicaments vétérinaires et toxicologie
- Réglementation associée aux thématiques du CES-SA

Le CES-SA se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2019. Parmi les experts, seront nommés un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et des dossiers techniques, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Des groupes de travail spécifiques pourront être formés en cas de besoin. Sur la base des travaux des rapporteurs des groupes de travail, le CES-SA produit une synthèse de l'expertise collective et des conclusions et émet des recommandations, en vue de répondre aux questions de la saisine.

Rémunération des experts

La participation des experts à ce comité est à titre gracieux. En revanche ce Comité est une opportunité d'échange d'expériences et d'actualités et de développement de réseaux professionnels. En effet, les sujets traités par le CES-SA sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique.

Le comité permettra aux experts de valoriser auprès de leurs organismes d'appartenance leurs contributions aux travaux. Egalement, une valorisation des travaux moyennant des publications d'articles est envisageable.

Programme prévisionnel

L'appel à candidature, ouvert du 1^{er} aout au 15 septembre 2019, devrait permettre la constitution d'un nouveau CES-SA qui entamera ses fonctions à partir du 26 septembre 2019. Ainsi, toute personne souhaitant déposer sa candidature est invitée à faire parvenir son *Curriculum vitae* ainsi qu'une liste de publications d'articles à l'adresse suivante : bo.cnvz@iresa.agrinet.tn dans les délais impartis.

Personnes à contacter

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Dr. Anissa Dhaouadi (52 111 810) ou Dr. Naouel Fatnassi (97 117 259) ou par courriel à l'adresse suivante : bo.cnvz@iresa.agrinet.tn.